

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'INSTITUT de l'INSPE

Séance du Jeudi 20 juin 2024 à 15h30

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 20 juin 2024, sous la présidence intérimaire de Fabien BEN, représentant de la Rectrice de l'académie de Besançon, à la suite de la démission de Françoise BEVALOT, Présidente du conseil jusqu'au 1^{er} mai 2024.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'Inspé Laurent BARATO Farida DJELKHIR Elsa GIACOMINI Floriane GOUALARD (suppl. de Laurian VARESCON) Romain HASSOLD Damien HUMBERT Carole IVANCE-MARTIN Matthieu LAUGIER Marie MAZEROLLE, procuration à L. Ricq Alice METTETAL Arnaud MOULY Denis PASCO, procuration à L. Ricq Emilie SAUNIER	Olivier FAIVRE	
Représentants de l'UNIVERSITE : Pascal GILLON, procuration à O. Jouffroy Olivier JOUFFROY Coralie MAYEUR-CARPENTIER John-Pol PIERREL Laurence RICQ		Catherine TIRVAUDEY
Représentants du RECTORAT : Fabien BEN Isabelle BERTRAND, procuration à A. Guillot Véronique BARÇON Augustin GUILLOT Julien ROCHE Jean-Luc ROSSIGNOL		
Représentants des Collectivités Territoriales :	Chantal GUYEN Anaïs MONNIER VON AESCH	
Personnalités extérieures à titre personnel :	Elsa LANG RIPERT	
Personnes invitées : Elodie BELLE Cristina BUSQUET-PARETS Nathalie GRITTI Florent MONTACLAIR Frédéric MUYARD Nathalie ROGGY		

Le quorum est atteint. **Frédéric MUYARD** prend la parole pour rappeler la démission de Françoise BEVALOT et informe que **Fabien BEN** a été nommé président de séance par intérim.

Fabien BEN annonce l'arrivée de 3 nouvelles personnes désignées au sein de conseil. Il s'agit de :

- Monsieur Jean-Luc ROSSIGNOL nommé par la Rectrice à la suite de la démission de Françoise BEVALOT, dans l'objectif de lui succéder au poste de Président de ce conseil ;

- Monsieur John-Pol PIERREL et Madame Coralie MAYEUR-CARPENTIER, à la suite du changement de fonction de Monsieur Fabrice BOUQUET et de la démission de Madame Anne TATU de ses fonctions de vice-présidente vie étudiante, nommés par la Présidente de l'Université.

Fabien BEN remercie largement **Françoise BEVALOT** pour sa volonté de faire avancer la formation des enseignants. Il rappelle l'ordre du jour et propose de faire remonter le point 3 concernant l'élection du nouveau Président en point numéro 1 :

1. Election du/de la Président.e du conseil d'institut parmi les membres désignés par la Rectrice

Fabien BEN fait un appel à candidature au poste de Président.e du conseil en rappelant les statuts, comme cela a été annoncé dans la convocation.

Jean-Luc ROSSIGNOL, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche nouvellement nommé par la Rectrice au sein du conseil, fait acte de candidature, en rappelant son attachement à l'université de Franche-Comté, où il a commencé sa carrière en tant que maître de conférences, et en exposant ses motivations à se présenter à la présidence du conseil (cf. discours de candidature en annexe).

Cette élection est mise au vote à bulletin secret.

→ Résultat du scrutin :

Jean-Luc ROSSIGNOL : 20 voix POUR - 2 bulletins blancs -> MAJORITE ABSOLUE

Jean-Luc ROSSIGNOL remercie tous les membres pour la confiance qu'ils lui accordent.

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 19 mars 2024

Jean-Luc ROSSIGNOL annonce ne pas prendre part au vote car il était absent mais demande à l'assemblée si des remarques sont formulées.

Matthieu LAUGIER revient sur le point concernant le pavillon MUE et se demande si ce pavillon sera amené à ne valoriser que les recherches en sciences cognitives ou à valoriser toutes les recherches en éducation.

Jean-Luc ROSSIGNOL rappelle que ce pavillon est un outil de valorisation globale de l'activité de l'Inspé et de sa recherche. Il ajoute que le lien Formation / Recherche / Pratique professionnelle a un véritable sens. Son inauguration est reportée en raison du contexte politique national.

→ Ce compte-rendu est mis au vote et **approuvé à la MAJORITE ABSOLUE moins 3 ABSTENTIONS**

3. Informations diverses

Frédéric MUYARD fait un point d'information sur l'évolution des ressources humaines.

Départ : en retraite de deux collègues

- Edith FEBVET, PRAG en Histoire-Géographie
- Nathalie VILLEMAGNE, responsable scolarité

UNIVERSITÉ à
FRANCHE-COMTÉ

Jean-Luc ROSSIGNOL les remercie vivement pour leur remarquable investissement dans leurs fonctions respectives.

Il souhaiterait pouvoir remercier également Françoise BEVALOT en l'invitant au prochain conseil d'institut.

Le remplacement de Nathalie VILLEMAGNE est un défi étant donné le poste qu'elle occupe. Un tuilage est souhaitable mais ne sera pas forcément possible.

Nouveaux arrivés en postes partagés, dont toutes les demandes ont été acceptées par l'Université puis le Rectorat :

- Sophie PEGEOT en Physique-Chimie, sur les sites de Belfort et Vesoul
- Edita COSTE en Physique-Chimie, sur le site de Lons
- Marie-Christine MAS en Physique-Chimie, sur le site de Besançon
- Elodie GERMAIN en EPS, sur le site de Lons
- Juliette MULLER en Histoire-Géographie, sur le site de Lons
- Philippe SALLET en Histoire, sur le site de Vesoul
- Elise GESSION en Arts plastiques sur les 4 sites

Nouveaux enseignants du second degré :

- Barbara ROMAGNAN en Lettres sur le site de Lons et Besançon
- Laurence PIOT, en Lettres sur le site de Besançon
- Michaël SALOMON en EPS sur les sites de Belfort et Vesoul
- Thierry ROUSSEY en Education musicale sur les 4 sites

Frédéric MUYARD tient à remercier les PEMF et formateurs académiques qui ont assuré la continuité pédagogique en attendant ces recrutements.

Nouveaux enseignants-chercheurs :

- Aurore LABADIE – MCF en Lettres
- Hajar KHALOUI – ATER en Espagnol
- Islam SAADAOUI – ATER en Géographie

Résultats CRPE 2024 :

Florent MONTACLAIR présente les résultats du CRPE 2024 ainsi que les effectifs prévisionnels des formations :

- M2 PE 25 : 37 admis
- M2 PE 39 : 09 admis
- M2 PE 70 : 14 admis
- M2 PE 90 : 09 admis
- Anciens M2 MEEF : 30 admis
- Non MEEF : 36 admis (futur DIU)

Ainsi, 75 % des lauréats sont issus d'un Master MEEF, ce qui révèle la qualité de la formation. Les résultats sont en progrès sur ce point par rapport à l'an passé.

Fabien BEN se félicite de la qualité des lauréats qui obtiennent de bien meilleures moyennes au concours que dans d'autres académies, notamment celles en difficulté de recrutement.

Arnaud MOULY s'interroge sur la réussite au concours par rapport au stage effectué (contractuels ou stages d'observation).

A ce jour, ces statistiques ne sont pas effectuées.

Effectifs prévisionnels des Master MEEF premier degré à la date du jour, pour la rentrée 2024, sachant que la plateforme « Mon Master » est toujours en cours de propositions aux candidats :

- PE Besançon : 98
- PE Lons : 29
- PE Vesoul : 25
- PE Belfort : 55

Les effectifs prévisionnels des 3 sites périphériques sont en hausse par rapport à l'année dernière. Pour la phase complémentaire de recrutement, les sites de Besançon et Belfort ne seront pas ouverts.

Pour le second degré, la plupart des parcours seront ouverts pour une deuxième phase de « Mon Master », sur la plateforme « Mon Master ».

Un point plus précis sur les effectifs sera fait au conseil de septembre lorsque les inscriptions seront terminées.

Matthieu LAUGIER s'interroge sur le besoin d'apporter des informations sur les stagiaires 100% alors qu'ils ne seront pas en formation à l'Inspé.

Jean-Luc ROSSIGNOL pense qu'il est extrêmement riche de disposer d'une information sur le devenir des étudiants qui sont passés par notre structure et qui suivront des formations avec l'EAFC tout au long de leur parcours professionnel.

Augustin GUILLOT, actuel directeur de l'EAFC, regrette qu'il n'y ait pas de formateurs de l'INSPE qui interviennent dans la formation des stagiaires 100% et qu'il ait reçu si peu de retour de la part de l'UFC. Dans l'idéal, il souhaiterait que cette formation soit portée tant par l'Université que par les personnels du rectorat.

Effectifs prévisionnels des Master MEEF second degré et encadrement éducatif (voir diaporama)

Parcours ESPAGNOL

Frédéric MUYARD précise qu'il a reçu les 4 enseignants-chercheurs élus au CI et effectué une consultation quant au rattachement d'un enseignant-chercheur de l'UFR STGI à l'Inspé. Ce rattachement est conforme aux trois engagements pris lors du dernier conseil d'institut, à savoir l'enseignement en didactique, le développement du lien formation-recherche et la prise de responsabilité du parcours d'espagnol.

De cette consultation, il ressort un avis globalement positif qui sera soumis au conseil d'administration restreint de l'Université le 5 juillet prochain.

Par ailleurs, les enseignants-chercheurs de l'UFR SLHS qui dirigeaient/intervenaient dans le parcours MEEF espagnol ont décidé de démissionner le 7 juin dernier, laissant les étudiants sans responsable de parcours. Frédéric MUYARD explique que, si on ne peut que regretter le retrait de ces enseignants d'espagnol, la première pensée va aux étudiants.

Monsieur Olivier JOUFFROY a accepté la responsabilité pédagogique du parcours espagnol.

Sa mission de vice-président Ressources Humaines à l'université est tout à fait compatible avec cette nouvelle fonction.

COSP

Le COSP ne s'est pas réuni car l'échéance de l'accréditation de l'Inspé a été reportée d'un an, dans la perspective d'une réforme annoncée.

Le prochain est programmé le vendredi 28 juin après-midi.

4. Point sur la réforme de la formation des enseignants

Jean-Luc ROSSIGNOL présente les excuses de Madame la Rectrice qui est retenue à la réunion des Recteurs et qui ne peut donc assister au conseil de ce jour.

Les projets de maquettes de concours de licence, à compter de 2025, ont été diffusés. Il est prévu un parcours de licence par académie.

Cette licence LPE se découpe en 4 blocs :

- Bloc 1 : s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire (980 heures et 120 ECTS)
- Bloc 2 : analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage (150 heures et 18 ECTS)
- Bloc 3 : s'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier (150 heures et 18 ECTS)
- Bloc 4 : construire son projet professionnel (120 heures et 12 ECTS)
- + un dispositif à adapter à chaque territoire (100 heures et 12 ECTS)

Cette licence se rapproche du dispositif PPPE avec la différence qu'elle sera exclusivement dispensée à l'université (et non plus par un établissement du second degré). Les étudiants qui intégreront le PPPE à la rentrée pourront intégrer la nouvelle licence en 2^{ème} année, l'année suivante.

La première promotion du parcours PPPE, adossé à la licence AES de l'UFR STGI, se termine avec un bilan positif, puisque la grande majorité des étudiants confirme leur projet de devenir professeur des écoles et ont été acceptés en Master MEEF 1^{er} degré.

Si la mise en place de la réforme est confirmée, la maquette de cette nouvelle licence LPE sera à élaborer de façon rapide afin d'être validée au mois de décembre prochain.

Par ailleurs, dans cette perspective de réforme et avec le soutien de l'université, l'Inspé a construit des UE libres préparatoires au CRPE dès la rentrée 2024.

Deux UE libres préparatoires au CRPE seront proposées aux étudiants de L3 volontaires de toute l'université : 1 par semestre, de 60 heures pour 6 ECTS chacune. Au total, cela pourrait représenter l'équivalent de 7 groupes de TD.

D'autres UE libres pour le second degré pourraient également être proposées en septembre 2024.

Un projet de cadrage du Master M2E (métiers de l'enseignement et de l'éducation) avec 3 mentions (1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement éducatif) a également été diffusé.

- Il s'agit de former en 2 ans les titulaires de licence, ainsi que les Masters 1 qui viennent de réussir le concours. Les non-lauréats auraient la possibilité de suivre ce parcours, mais ne bénéficieraient pas de stage, ni de rémunérations.
- Le M2E « Professeurs des écoles » serait divisé en 3 parcours :
 - o les lauréats du concours titulaires de la licence LPE,
 - o les lauréats du concours titulaires d'une autre licence,
 - o les non-lauréats du concours.
- Ce master comprendrait entre 760 et 810 heures d'enseignement et entre 9 à 12 semaines de stage SOPA ainsi qu'un mi-temps en responsabilité en Master 2.

Les enseignants s'interrogent sur la mise en place de ces UE libres qui vont considérablement alourdir les années de licences.

Tous ces points pourraient être remis en cause et sont en attente de la confirmation de cette réforme. Malgré un retard des textes, les ministres souhaitent à ce jour maintenir l'agenda initial.

Matthieu LAUGIER s'interroge sur le fait que cette licence LPE soit portée par l'Inspé. A ce jour, les informations sont trop floues pour apporter une réponse claire.

Arnaud MOULY s'inquiète sur le maintien du maillage territorial qui fait la force des Inspé.

Laurence RICQ reconnaît son importance mais s'inquiète du manque de moyens et reconnaît que l'offre de formation est déjà trop lourde pour l'établissement. Elle propose de voter ces UE libres avec la possibilité d'adapter si la réforme est effectivement mise en place.

Laurent BARATO craint que ce soient à nouveau les étudiants précaires (contraints de travailler), qui soient encore pénalisés.

Laurence RICQ partage les inquiétudes et ajoute qu'il ne faut pas que ce soit un piège pour leur poursuite d'études, quelle qu'elle soit.

Jean-Luc ROSSIGNOL explique que Madame la ministre a rappelé son souhait de voir cette organisation se mettre en place à la rentrée. Même s'il partage les inquiétudes, cette proposition semble être une bonne proposition. Il est important que le conseil d'institut se prononce avant l'engagement de l'établissement dans cette démarche.

➔ *La mise en place d'un soutien en UE libres, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme est mise au vote et approuvée à la MAJORITE moins 4 ABSTENTIONS*

Frédéric MUYARD précise que l'INSPE s'est positionné officiellement au niveau de la gouvernance de l'UFC pour porter la LPE.

Arnaud MOULY souligne l'importance du maintien du maillage territorial à garantir aux étudiants qui, dans le cas contraire, vont connaître des difficultés, notamment financières.

5. Point scolarité :

5.1 – Validation des M3C des masters MEEF 2024-25

Florent MONTACLAIR précise qu'il n'y a pas de modifications structurelles des maquettes et des M3C, du fait de la réforme à venir. C'est d'ailleurs une consigne qui avait été donnée aux conseils de perfectionnement. Ainsi, il n'y a des modifications mineures que dans 3 parcours : EPS, SVT et ANGLAIS, ainsi que l'ajout d'une modalité pour l'ensemble des parcours concernant l'importance de réaliser le stage dans son entiereté : en cas d'absence d'une partie du stage, l'étudiant sera défaillant.

➔ Ces modifications de M3C sont mises au vote et **approuvées à l'unanimité**

5.2 – Césures en masters MEEF 2024-25

Florent MONTACLAIR explique qu'en raison de la réforme à venir, il n'est pas possible de garantir à un.e étudiant.e demandant une année de césure la possibilité d'intégrer la même formation l'année suivante.

Il est donc demandé d'ajouter une mention dans le dossier de césure : « sous réserve de toute réforme relative à la formation des enseignants et des conditions d'accès en master ».

➔ Cette formulation, à mentionner dans le dossier de césure, est mise au vote et **approuvée à l'unanimité**

6. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Jean-Luc ROSSIGNOL explique accorder de l'importance aux questions diverses qu'il demande aux membres de déposer dans les délais, l'objectif étant d'essayer d'apporter une réponse lors du déroulement de l'instance.

Il ajoute qu'il est important de faire en sorte de proposer un calendrier des conseils d'institut pour 2024-2025. La présence de tous est importante.

La séance est levée à 18h00.

Le Président du Conseil d'Institut,

Jean-Luc ROSSIGNOL

Annexe

Discours de candidature au poste de président du Conseil d'Institut de Monsieur Jean-Luc ROSSIGNOL

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Madame la Rectrice de région, rectrice de l'académie de Besançon, m'a sollicité pour intégrer votre conseil d'institut et vous proposer ma candidature à sa présidence ; comme vous le savez, cette présidence échoit à un membre nommé par Madame la Rectrice, après un vote des membres du conseil.

C'est donc en tant que nouveau membre et candidat à cette présidence que je me présente devant vous aujourd'hui, suite à la démission de Françoise Bévalot.

Je le fais avec beaucoup d'humilité au regard des missions qui sont celles du conseil, conseil qui, en particulier, délibère sur la stratégie de développement de l'Institut dans le respect des orientations ministérielles et de la politique de l'université.

L'article 4.6.2 des statuts définit la mission, limitée, du président du conseil de l'institut, comme la convocation l'a rappelé ainsi que M. le Président :

Article 4.6.2 : ses missions

Il établit l'ordre du jour des réunions du conseil de l'institut, convoque à ses réunions, dirige les débats en séance, et s'assure de la rédaction et de la diffusion des procès-verbaux de séance.

En cas de partage égal des voix lors d'une séance du conseil de l'institut, le président a voix prépondérante.

Je le fais avec humilité et avec beaucoup de respect aussi pour toutes les femmes et tous les hommes qui œuvrent à la formation des futurs enseignants de nos enfants, petits ou plus grands, quel que soit leur statut (enseignants-chercheurs, enseignants, BIATSS), avec beaucoup de respect pour tout le travail conduit pour la formation initiale ET aussi continue des enseignants, en lien avec le rectorat, Madame la rectrice en premier lieu, son secrétariat général, les collègues IA-DASEN, sa direction pédagogique, ses corps d'inspection et naturellement son EAFC. Je voudrais dans un même temps exprimer ma plus grande considération pour toutes les étudiantes et tous les étudiants qui se destinent au formidable métier d'enseignant/CPE et méritent la meilleure formation possible.

Je le fais par attachement à l'université de Franche-Comté qui m'a recruté, en tant que MCF, en 2000 et dont les gouvernances successives m'ont conduit à occuper certaines responsabilités en son sein, sous la présidence de Françoise Bévalot dès 2004, celle de Claude Condé et celle de Jacques Bahi, jusqu'à mon recrutement à l'Inspection générale en 2016.

J'en profite d'ailleurs ici pour saluer la qualité de la présidence de ce conseil de Françoise. Mon histoire avec Françoise est particulière. Elle m'a confiée ma première responsabilité en 2004, il y a 20 ans, en intégrant son équipe présidentielle comme chargé de mission, je l'ai retrouvée en 2014 à la DGESIP, il y a 10 ans, comme conseiller de sites et d'établissements, fonction qu'elle occupait également, et dix années encore après, sur sa propre sollicitation, je pourrais lui succéder si vos suffrages en décident ainsi. J'ai beaucoup de respect et d'amitié pour Françoise qui aura servi ô combien son/nôtre université.

Je le fais donc avec humilité, avec respect/considération, avec attachement et aussi du fait de ma connaissance de la formation des enseignants et de mon grand intérêt pour son développement. Cette connaissance a été acquise au cours de mes responsabilités au sein de l'UFC, à la DGESIP, à l'inspection

générale et également au secrétariat général de région académique de 2020 à décembre 2023, avant un retour à l'IG pour des raisons statutaires.

Je le fais pleinement conscient des enjeux et de vos légitimes interrogations dans une période si particulière. Je sais la très grande inquiétude qui est la vôtre au regard des éléments de cette nouvelle réforme, des conditions de sa mise en œuvre et de son calendrier. Je comprends les crispations liées, je comprends aussi les interrogations sur la place des nouvelles écoles annoncées, vouées à remplacer les INSPE, avec un co-pilotage porté par le MENJ et le MESR, co-pilotage toujours ô combien compliqué, par expérience qui doit rejoindre la vôtre, DGESIP-DGESCO et DGRH au milieu d'une certaine manière, avec FU et le réseau des INSPE ; il ne s'agit d'ailleurs pas pour moi d'une question de structuration mais bien de projet, de projet collectif, ici avec le rectorat mais aussi au sein même de l'université, dans la mesure où d'autres composantes portent également les formations Meef. Tout cela ne doit pas nous éloigner de l'intérêt des étudiants qui doivent continuer plus que jamais à être au cœur de nos préoccupations et à être pleinement accompagnés dans leur parcours. Tout notre travail se fait pour leur réussite.

Comme l'indiquait un récent article du Monde, depuis la refonte globale de la formation décidée par Lionel Jospin en 1989, cinq réformes se sont succédé avec la même ambition de trouver l'équilibre entre l'acquisition des savoirs disciplinaires et des compétences professionnelles, l'articulation adéquate de la préparation du concours et de l'obtention d'un diplôme universitaire, les bonnes charnières entre les formations des universités et les attentes de l'Etat-employeur. Depuis 2010, elles ont été revues tous les quatre à cinq ans, souvent dans des délais resserrés et sans que la précédente ne soit toujours pleinement évaluée, engendrant une instabilité indéniable, je sais que certains la considèrent même différemment. Un nouveau changement s'annonce encore, après la mise en place des PPPE que j'ai connue en 2021 dans mes fonctions de SGRA (j'ai bien conscience que les LPE ne sont pas les PPPE avec les lycées, qui disparaissent, mais avec toujours le même souci, ô combien important, de la continuité de la formation tout au long du parcours et aussi la question de la soutenabilité pédagogique avec le développement de ces licences et déjà des modules à la rentrée prochaine), j'avais connu le rattachement des IUFM aux universités, la mastérisation puis la transformation en ESPE dans mes fonctions et responsabilités universitaires.

Pour moi, l'INSPE, et demain peut-être l'école normale, avec ses aller-retours particuliers dans l'histoire, est surtout et déjà un projet collectif de formation sur un territoire, porté par l'université et le rectorat dont j'ai pu approcher le rôle dans ce domaine à l'occasion de mes fonctions précédentes, au profit de celles et ceux qui se destinent à ces métiers, projet riche de l'expertise cumulée de tous les acteurs qui s'y impliquent pour le premier comme le second degré, au bénéfice des étudiants, sur toutes ses implantations territoriales, au plus près des élèves de l'académie, implantations elles-mêmes pleinement soutenues par les collectivités territoriales et avec le soutien des associations partenaires de l'école.

L'universitaire que je reste, est très attaché à la formation, au caractère collectif de sa mise en œuvre, celle de nos étudiants qu'il convient d'attirer en donnant toujours plus de sens au métier d'enseignant, et de CPE, et en veillant à la qualité de leur formation évidemment, de leur vie étudiante aussi, celle des enseignants et formateurs eux-mêmes dans un processus d'amélioration continue et je crois fortement pour cela au lien formation-recherche, qui plus est au lien formation-recherche-pratique professionnelle qui doit être l'affaire de tous.

C'est dans ce contexte, que je sais difficile, que je vous propose ma candidature, non pas pour remplacer Françoise mais bien pour lui succéder, en vous assurant de mon total soutien et de mon action pour reconnaître pleinement la vôtre, conforter plus encore les liens avec le rectorat dans ce projet partagé pour notre service public d'éducation, qui exige de la communication, de la concertation bien sûr, toute réforme exige de la concertation pour réussir, un minimum de temps aussi, en vous assurant de vouloir m'y investir pleinement, dans le respect des missions qui sont celles du président du conseil, en lien avec l'université et nos ministères. J'ai la prétention de penser que mon parcours peut aider à cela dans cette période, en vous accompagnant, en faisant relai aussi, avec le soutien de la rectrice de région, de la présidente de l'université et naturellement avec la direction de l'institut avec laquelle j'aurais plaisir à travailler dans l'intérêt commun ».